



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 5 JUILLET 2018 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D5 - Convention de partenariat 2018 avec Blues Passions - Subvention programmation culturelle**

**Date de convocation : ..... 29 juin 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 27**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoint ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : ..... 2**

Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Patrice BOUCHET**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## N° 5 - Convention de partenariat 2018 avec l'Association Blues Passions - Subvention programmation culturelle

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

La Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite développer sa politique culturelle. Elle a, à cet effet, reconstruit la salle de spectacle l'EDEN pour conforter l'offre culturelle existante localement et également développer une nouvelle offre sur son territoire. Elle souhaite ainsi faciliter l'accès à la culture du plus grand nombre et redonner vie à la salle de spectacle l'EDEN, lieu de divertissement symbolique profondément ancré dans la mémoire collective des Angériens.

L'association Blues Passions créée en novembre 2001 et dont le siège social se situe à Cognac, assure notamment l'organisation du festival Blues Passions à Cognac, mettant à l'honneur des artistes renommés dont la tonalité artistique relève du Blues.

L'association Blues Passions souhaite élargir sa politique culturelle et développer une programmation axée sur les musiques actuelles (rock, pop, hip hop, électro, jazz et blues, reggae, samba, musique du monde,...). A ce titre, elle a élaboré un projet culturel visant à organiser un concert par mois sur le temps du week-end sur la période d'octobre 2018 à mai 2019. La programmation s'articulerait autour de tête d'affiche et/ou d'artistes présents dans l'actualité.

Les objectifs de cette nouvelle programmation visent à :

- amener une nouvelle proposition culturelle sur le territoire ;
- proposer une programmation artistique autour des musiques actuelles ;
- fédérer un public autour d'un projet culturel développant une identité propre.

Pour ce faire, l'association, forte de son réseau et de son expérience, a constitué une équipe professionnelle expérimentée, maîtrisant l'organisation logistique et artistique ainsi que la gestion administrative et financière pour assurer une programmation qualitative dans la tonalité artistique des musiques actuelles.

Compte tenu du projet culturel développé par l'association Blues Passions et des objectifs communs partagés par la Ville de Saint-Jean-d'Angély et l'association, la Ville souhaite soutenir financièrement l'association dans la mise en œuvre de son projet, en lui attribuant une subvention de 30 000 € au titre de la programmation envisagée d'octobre à décembre 2018 à la salle de spectacle l'EDEN.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180705-  
2018\_07\_D5-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 6 juillet 2018  
Affiché le 6 juillet 2018

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association Blues Passions ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat (ci-jointe) ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention correspondante.

Les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative compte 6574.3302.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (27)**

**Pour : 21**

**Contre : 6**

**Abstentions : 2**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20180705-  
2018\_07\_D5-DE

Accusé de réception Sous-préfecture  
le 6 juillet 2018

Affiché le 6 juillet 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.